ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CSG

Question écrite n° 59350

Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur l'absence de bilan officiel portant sur la contribution sociale generalisee. Apres plusieurs mois de prelevements de la CSG, il lui demande de communiquer un bilan des recettes percues par rapport aux recettes prevues et de specifier leurs destinations.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de sa mise en place, le 1er fevrier 1991, et selon le rapport de la commisson des comptes de la securite sociale de juin 1991, le rendement en 1991 de 1,1 point de contribution sociale generalisee etait estime, en comptabilite et en tresorerie, a 31,7 milliards de francs. Ce rendement correspond aux dix mois de rentree effective operee entre le 1er fevrier et le 31 decembre 1991. Tenant compte de l'evolution des hypotheses de progression de la masse salariale, le rapport de la commission des comptes de la securite sociale de janvier 1992 avait ramene le montant des rentrees previsionnelles de CSG pour 1991 a 31,4 milliards de francs. Le rendement definitif de la CSG pour 1991 s'est finalement etabli a 30,5 milliards de francs. La moins-value de 0,9 milliard realisee par rapport a la derniere estimation de la CCSS s'explique par un ralentissement un peu plus accentue que prevu de l'evolution de la masse salariale qui supporte l'essentiel du prelevement. Le rendement previsionnel de la contribution pour 1992 peut etre estime a ce jour a pres de 41 milliards de francs. Comme prevu, l'integralite du produit de la CSG a ete reverse a la Caisse nationale des allocations familiales.

Données clés

Auteur : M. Ueberschlag Jean
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59350
Rubrique : Securite sociale
Ministère interrogé : affaires sociales et intégration
Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2854